# ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE (EPK)

Association loi 1901, créée le 12/06/1986 RNA: W291 001 028 - Siren: 423 479 724

BP 16 29890 Kerlouan

## AMIS & RIVERAINS DU BASSIN VERSANT DU QUILLIMADEC (ARBQ)

Association loi 1901, créée le 01/12/2021 RNA: 291 015 103- Siren: 922 927 942

Perzel 29890 Kerlouan

à

M. Christian COLLIOU

Maire de Kerlouan

M. Raphaël RAPIN

Maire de Guissénv

## Objet : Informations sur la Qualité des eaux de baignade

#### Messieurs les maires

Par ce courrier, nos deux associations tiennent à vous informer des actions menées dans l'anse de Tresseny, et en amont, depuis plusieurs mois.

### Bref historique de cette récente implication

L'origine de cette implication découle d'une rencontre avec l'association EAU & RIVIERES DE BRETAGNE (ERB) à la fin du printemps 2024. ERB venait de diffuser une étude portant sur la qualité des eaux de baignade de l'ensemble des plages métropolitaines, qualité suivie officiellement entre les 15 juin et 15 septembre par les ARS et le ministère de la santé. Son étude corrigeant ici ou là la classification faite par les ARS. ERB souhaitait disposer de résultats en dehors de cette saison officielle

Ainsi, parmi la douzaine de plages potentielles réparties sur l'ensemble des 4 département bretons, ERB avait repéré l'anse de Tressenv.

La décision fut prise de se positionner sur la plage du Lerret qui figure ainsi parmi les 9 plages finalement suivies par ERB entre fin septembre 2024 et fin mai 2025.

ERB souhaitant disposer complémentairement de prélèvement d'eau douce, le Quillimadec a ainsi été retenu (prélèvement au moyen d'une perche, au milieu du pont routier de la D38).

### Déroulé des prélèvements

Ces deux points ont donc été échantillonnés par nos deux associations à compter du 26 septembre 2024, puis tous les 15 jours, selon un protocole validé avec ERB :

- Début des prélèvements toujours au point le plus en aval, donc au Lerret,
- Prélèvement entre « pleine mer » et « pleine mer + 1 heure », préférentiellement en vives eaux.
- Prélèvement en vives eaux. C'est évident pour nous, mais les associations de Dinard ou de Vannes ne peuvent pas deviner que le Lerret est une plage, non pas « en mer ouverte », mais bien une plage de fond d'estuaire.
- Les prélèvements ont été acheminés par un membre d'une association au laboratoire LABOCEA à Plouzané pour les analyses : Entérocoques intestinaux et des Escherichia coli.

A la lecture des résultats obtenus en octobre-novembre, nos deux associations ont pris l'initiative d'échantillonner 3 points complémentaires sur le Quillimadec :

- \* Lavengat, au niveau du pont routier, donc en amont de l'étang du Pont et du reiet de la STEP de Guissény-Kerlouan, mais en aval des rejets des autres STEP présentes sur le bassin versant.
- \* Lancelin, également au niveau du pont routier de la D125, point situé en amont des rejets de la STEP de Plouider-Goulven, en aval de la STEP de Lesneven-Le Folgoët.

\* Lescoat, accès direct dans la rivière à proximité de la D788, en amont des rejets de la STEP de Lesneven-Le Folgoët et de la pisciculture de Lescoat.

L'objectif est clairement, au-delà du constat de la qualité des eaux, d'investiguer sur les causes potentielles en amont.

Les résultats obtenus ont été communiqués à chaque fois à ERB.

## Résultats obtenus entre juin 2024 et mai 2025

Le tableau ci-après recense les résultats enregistrés depuis le 3 juin 2024 :

- Du 03/06/2024 au 10/11/2024 : ARS / Commune littorale concernée / Labocéa
- Du 26/09/2024 au 28/05/2025 : ARBQ & EPK & ERB / Labocéa
- Du 05/06/2025 en cours : ARS / Commune littorale concernée / Labocéa

	Lerre	et 1	Croix		Etang du Pont		Lavengat		Lancelin		Lescoat	
Date	Entero	E.coli	Entero	E.coli	Entero	E.coli	Entero	E.coli	Ente	E.coli	Ente	E.coli
2024												
03/06	15	46	15	15								
20/06	<15	210	30	140								
26/06	<15	15	30	77								
04/07	15	15	<15	15								
11/07	61	180	15	140								
19/07	61	77	46	270								
24/07	46	110	46	61								
29/07	<15	30	30	210								
06/08	15	30	200	250								
13/08	<15	350	<15	<15								
21/08	140	400	160	610								
26/08	46	660	94	300								
05/09	30	77	94	270								
09/09	2 800	5 000	4 000	7 700								
10/09	<15	200	46	130								
26/09	290	2 000			120	1 300						
14/10	35	35			160	840						
22/10	77	910			38	1 900						
06/11	15	210			38	1 400						
20/11	1 800	6 100			8 200	10 000						
06/12	35	360			200	840						
19/12	<15	180			3 800	7 300	2 700	13 000	1 700	4 500	1 200	3 900
2025									Communication in the second			AND THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO
06/01	160	620			410	1 200	160	1 600	700	2 100	210	1 100
20/01	61	180			38	840	38	740	160	1 700	38	250
03/02	120	410			200	920	120	2 100	38	160	200	470
18/02	38	530			120	980	<38	690	160	1 400	38	120
05/03	61	140			68	830	<38	860	450	1 800	<30	78
18/03	<38	130			38	1 400	160	1 300	120	2 200	38	460
02/04	38	15			38	1 300	38	1 200	<38	1 200	38	800
15/04	440	2 400			340	4 300	840	2 200	1000	4 500	1 700	2 500
29/04	38	120			300	460	120	470	38	290	<38	480
14/05	1 300	6 600			1 400	8 900	780	2 800	1 600	1 200	38	830
28/05	160	160			38	1 900	160	1 000	78	360	160	700
05/06	?	?	?	?								
										<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>

### Conclusions, suggestions, recommandations

A ce stade, nous nous gardons bien de tirer des conclusions hâtives. Toutefois, la simple lecture de ces chiffres nous amène à constater :

- Les plages du Lerret et La Croix, au profil similaire, sont impropres à la baignade depuis près de 10 ans. Les analyses complémentaires réalisées au Lerret depuis septembre 2024 montrent de très forts pics de pollution (en rouge) dépassant largement les recommandations de l'ARS.
- Le Quillimadec, en amont des deux communes de Kerlouan et Guissény, véhicule de très fortes quantités de bactéries, en partie depuis Lescoat, en partie rajoutées sur le parcours

Une première recommandation serait que la CLCL fasse analyser le Quillimadec hors saison et recherche les causes de la pollution permanente et des pics mesurés.

Une seconde recommandation serait que la Communauté des Communes du Pays de Landivisiau fasse de même jusqu'à la source du Quillimadec.

Enfin, en tant qu'associations locales, nous vous recommandons vivement d'informer les riverains et le public intéressé de ce constat.

Force est de constater que la seule responsabilité de la mauvaise qualité de l'anse de Tresseny ne repose évidemment pas sur vos deux seules communes. Aussi, après vous avoir informés de la situation par ce courrier, nos deux associations vont écrire à la présidente de la CLCL, à l'ARS, et à tout service de l'Etat en charge de la qualité des eaux sur l'ensemble du bassin versant du Quillimadec.

Veuillez agréer, messieurs les maires, l'expression de nos salutations distinguées.

Christian Abaléa Président d'EPK Bruno Massez Président d'ARBQ